

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Pour les locatifs :

Réservation : pour validation il faut retourner le contrat de réservation accompagné de l'acompte de 30% du montant total du séjour incluant les frais de dossier de 15 €.

Le solde est à régler 30 jours avant la date de votre arrivée sauf accord avec la direction.

La réservation : Elle n'est effective qu'après le renvoi du contrat de réservation signé par le gérant accusant réception de l'acompte et du contrat.

La location : Elle sera à votre disposition à partir de 16h, votre arrivée est possible jusqu'à 20h. Vous devez libérer la location avant 10h le jour de votre départ.

Le séjour : Il prend effet au jour de réservation, en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé aucune réduction de prix ne sera accordée.

La caution : Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire détaillé. Le locataire doit contrôler et signaler toute anomalie le jour de son arrivée. Une caution de 300 € pour les mobil-home, de 500 € pour le chalet vous sera demandée lors de votre arrivée par chèque et 80 € pour le ménage par chèque également. Ils seront détruits en fin de séjour après inventaire. Le chèque de caution sera détruit 48h après votre départ, sauf si problématique, vous serez contacté.

Elle garantit la perte, la casse, la dégradation du matériel et la propreté. Le nettoyage du mobil home est à la charge du locataire. En fin de séjour, le mobil home doit être restitué en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, il vous sera facturé forfaitairement 80 € de nettoyage. Si vous ne désirez pas faire le ménage, vous pouvez demander 48h avant votre départ le forfait ménage.

Pour les emplacements :

Réservation : pour validation il faut retourner le contrat de réservation accompagné d'un acompte de 25% du montant total du prix du séjour incluant les frais de dossier de 7 €. L'acompte est déductible du séjour si la durée du séjour est respectée.

Le prix de base comprend un emplacement pour 1 à 2 personnes (si plus de personnes un tarif est à appliquer, maximum 6 personnes au total) et un véhicule (tente, caravane ou camping-car), l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

Il existe également un prix de base pour un « stop camping-car » pour 1 à 2 personnes (arrivée après 18h et départ le lendemain avant 10h), ainsi qu'un emplacement pour 1 personne et 1 vélo.

Les frais annexes (électricité, personne supplémentaire, animaux domestiques, véhicule supplémentaire, taxe de séjour, participation aux ordures ménagères etc...) ne sont pas inclus dans le prix de base et s'ajouteront à ce dernier.

L'emplacement : Il sera à votre disposition à partir de 15 heures, votre arrivée est possible jusqu'à 20h. Vous devez libérer l'emplacement avant 11h le jour de votre départ.

Le règlement du séjour doit se faire au plus tard la veille du départ. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Il vous sera demandé une caution de 100 euros pour la location d'un réfrigérateur (en chèque).

CONDITIONS GENERALES

Le règlement de l'acompte peut se faire soit par :

Chèque à l'ordre de la SAS VINTAGE LES GRANGES, Carte bancaire sur notre système de réservation en ligne ou par téléphone, chèques vacances (ANCV), virement.

Pour le virement voici nos coordonnées bancaires :

Notre numéro de compte international (IBAN) : FR 76 3000 4019 6900 0101 5626 770

Code identification de la banque (BIC) : BNPAFRPPXXX Nom de la banque : BNP Paribas à Biars sur Cère

Adresse : BNP PARIIBAS BIARS CERE - Nom du titulaire du compte : SAS VINTAGE LES GRANGES

Assurances

Le locataire doit posséder une assurance responsabilité civile d'incendie, d'intempéries, de catastrophes naturelles...

Il doit informer son assureur de sa location au camping Les Granges.

Annulation

Nous vous conseillons vivement de souscrire à une assurance annulation auprès de notre prestataire CAMPEZ COUVERT, le document de souscription est disponible sur notre site internet, le lien se fait automatiquement lors de votre réservation en ligne si vous optez pour l'option.

Accès

Le camping est ouvert du 04 mai au 28 septembre 2024

Le bureau d'accueil est ouvert en basse saison de 9h à 13h et de 15h à 19h.

Et en haute saison de 9h à 13h et de 15h à 20h.

Le camping est ouvert de 8h à 22h.

Après 22h, vous devrez garer votre véhicule sur le parking extérieur.

Groupes et mineurs

Les groupes doivent être encadrés par des accompagnateurs diplômés.

Aucun mineur n'est accepté sans la présence d'un parent.

Eco-participation

Une participation aux ordures ménagères vous sera demandée pour tout séjour dans notre camping, soit : 0,50 €/nuitée/séjour.

Animaux

Les animaux tenus en laisse sont admis sur le terrain et ne doivent en aucun cas être laissés seuls sur l'emplacement ou dans les locatifs. Ils doivent obligatoirement être vaccinés, tatoués et traités contre les puces.

Ils ne sont pas admis dans l'enceinte de l'épicerie et la piscine.

Nous n'acceptons pas les chiens des catégories 1 et 2.

Litiges

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

CM2C, 49 rue de Ponthieu 75008 PARIS Téléphone : 01 89 47 00 17.

REGLEMENT INTERIEUR :

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer et à séjourner sur le camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable, il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

FORMALITES

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le terrain de camping doit au préalable présenter ses pièces d'identité et remplir les formalités.

INSTALLATION

La tente, la caravane ou le camping-car et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué, conformément aux directives données par le responsable.

BUREAU D'ACCUEIL

L'accueil est ouvert de 9h à 13h et de 15h à 19h en basse et moyenne saison, et de 9h à 13h et de 15h à 20h en haute saison.

REDEVANCES

Les redevances sont payées au bureau d'accueil, leur montant fait objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping, elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain.

Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci.

Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture, doivent effectuer, la veille, le paiement de leurs redevances.

BRUITS/SILENCE

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tout bruit et discussion qui pourraient gêner leurs voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

Le silence doit être total de minuit à 7 heures.

Il est demandé de circuler en silence dans les allées, dans les sanitaires et de respecter le sommeil du voisin après minuit.

CHIENS/ANIMAUX

Les animaux sont acceptés au camping jusqu'à 2 par emplacement ou locatif.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté, ni jamais être laissés au camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres et en sont civilement responsables.

Les chiens doivent être tenus en laisse et vaccinés conformément à la législation en vigueur.

Les chiens de catégories 1 et 2 ne sont pas acceptés au camping.

VISITEURS

L'accès au camping est strictement réservé à la clientèle.

Les visiteurs sont autorisés sur le terrain de camping sous la responsabilité du campeur qui les reçoit.

Il conviendra de régler une redevance de 2.00 euros par personne en basse et moyenne saison, et 2.50 euros en haute saison.

Les voitures des visiteurs sont interdites sur le terrain.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le camping est fermé de 22h00 à 8h00.

Après 22h00, veuillez laisser votre véhicule sur le parking extérieur.

Pour la sécurité de vos enfants, la vitesse est limitée à l'intérieur du camping à 10 Km/h.

Ne peuvent circuler sur le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs.

TENU ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping, notamment des sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol, les « caravaniers » doivent obligatoirement vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de tout nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles et composteurs.

Les poubelles sont à déposer dans les containers qui se trouvent à l'extérieur du camping près du terrain de volley.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

Il est interdit aux campeurs de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, d'effectuer des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par de moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations sera à la charge de son auteur.

L'emplacement, qui aura été utilisé pendant le séjour, devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

SECURITE

Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits, les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction, les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité, une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau d'accueil et à une obligation générale de surveillance du terrain de camping, le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Les usagers du terrain sont invités à prendre toutes les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

JEUX

Aucun jeu violent, ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations, la salle de jeux situé au bar ne peut être utilisé pour les jeux mouvementés.

Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

GARAGE MORT OU EMPLACEMENT EN ATTENTE DE CARAVANE

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain de camping qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué.

Une redevance sera demandée.

INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un campeur perturberait le séjour des autres usagers, ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le responsable pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le responsable de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le responsable pourra faire appel aux forces de l'ordre.

PISCINE

La piscine ouvre de 10h le matin jusqu'à 20h le soir.

La baignade est non surveillée, les enfants doivent être surveillés par un adulte.

Par mesure d'hygiène, les shorts de bains et les bermudas sont interdits dans la piscine, seul le slip de bain et boxer de bain sont autorisés.

Les objets gonflables sont également interdits dans la piscine. Le passage sous la douche et au pédiluve est obligatoire pour accéder à la piscine.

Il est interdit de manger ou de fumer sur la plage de la piscine, et les chaussures sont à déposer à l'entrée.

GENERAL

Les barbecues électriques et les planchas sont interdits pour ne pas surcharger le réseau électrique.

L'utilisation de l'eau de javel n'est pas autorisée pour permettre le bon fonctionnement des fosses septiques.

Les poubelles sont à déposer dans les containers qui se trouvent à l'extérieur du camping près du terrain de volley.

Vous pouvez également déposer vos déchets compostables, dans le lieu indiqué.

Il n'y a pas de borne de recharge pour les véhicules électriques.

Camping les Granges*** 46110 VAYRAC (France) – Tel : (33) (0)5.65.32.46.58

Inscription au RCS Cahors : 978 095 172 000 18